NATIONS UNIES **EP**

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/28/56
14 juillet 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Vingt-huitième réunion
Montréal, 14-16 juillet 1999

RAPPORT DE LA DIXIÈME RÉUNION DU SOUS-GROUPE DU SECTEUR DE LA PRODUCTION

1. Conformément à la décision 27/82, le Sous-groupe du secteur de la production du Comité exécutif a tenu sa dixième réunion le 13 juillet 1999, à la veille de la vingt-huitième réunion du Comité exécutif. La réunion a reçu la participation de représentants du Brésil, du Canada, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde et de l'Italie. Des représentants du Secrétariat du Fonds et de la Banque mondiale étaient également présents.

2. La réunion est convenue d'examiner les questions suivantes:

a) Élection du coordonnateur du Sous-groupe

3. La réunion est convenue d'inviter le Canada à continuer d'assumer les fonctions de coordonnateur du Sous-groupe.

b) Demande du gouvernement de la Chine et de la Banque mondiale de libérer la seconde portion de la tranche de financement pour 1999

4. Donnant suite à une demande du gouvernement de la Chine et de la Banque mondiale, le Sous-groupe a examiné les conditions liées au décaissement de la seconde portion de 10 millions $US de la tranche de financement de 1999 en vue de la mise en œuvre de l'Accord sur le secteur de la production en Chine.

5. En application des paragraphes a et b de l'Accord visant l'élimination de la production des CFC, conclu entre le Comité exécutif et la Chine et approuvé à la vingt-septième réunion, et afin de faciliter l'exécution rapide de l'Accord, le Sous-groupe du secteur de la production a recommandé qu'à sa 28e réunion, le Comité exécutif approuve le solde de 10 millions $US qui reste de la tranche de 1999 pour la mise en œuvre de l'Accord. L'approbation sera donnée sous réserve que le décaissement des fonds par la Banque mondiale soit conditionnel à une vérification que la Banque mondiale exécutera au nom du Comité exécutif conformément à ses responsabilités au titre de l'Accord, afin de s'assurer que les réductions initiales stipulées par l'Accord ont bien été réalisées. La Banque mondiale soumettra à ce propos un compte rendu aux 14 membres du Comité exécutif, par l'intermédiaire du Secrétariat du Fonds, étant entendu que les 10 millions $US seront décaissés en l'absence de toute objection reçue par le Secrétariat dans les 15 jours ouvrables qui suivent l'envoi du rapport.

c) Note de discussion de l'Inde relative à une entente sur le versement d'indemnisations dans le secteur de la production

6. Le Sous-groupe a entendu un exposé oral du représentant de l'Inde sur la note de discussion présentée par ce pays, que le Secrétariat du Fonds avait diffusée aux membres du Sous-groupe. Bien qu'il ait généralement pris note avec satisfaction des progrès démontrés par la proposition révisée de l'Inde, le Sous-groupe ne se sentait pas encore prêt à l'étudier en détail. Par contre, le représentant des États-Unis avait accepté d'entreprendre la révision de la proposition de concert avec les représentants de l'Italie et du Canada, après un examen approfondi de la note initiale soumise par l'Inde à la vingt-septième réunion du Comité exécutif en mars 1999 (UNEP/OZL.Pro/ExCom/27/48/Corr.1, Partie II C), et de communiquer la nouvelle version aux membres du Sous-groupe, à temps pour que le Sous-groupe puisse l'examiner dans le cadre d'une réunion informelle durant la semaine du 26 septembre 1999, à la rencontre Earth Technologies Forum/Ad-hoc Group on the Replenishment Negotiation à Washington.

d) Questions diverses

7. Enfin, le Sous-groupe a été avisé par le Chef du Secrétariat que la vérification technique des usines de production de halons en Inde aurait lieu durant la dernière semaine de juillet 1999.